

Département de
l'ORNE

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de
BRETONCELLES

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 23 Octobre 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 13

Date de convocation : 16 Octobre 2015

Date d'affichage : 27 Octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois du mois d'octobre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absents excusés : Alice ANGOT, Jean-Pierre MAVIT.

Eric DURY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 25 Septembre 2015.

Bilan travaux centre bourg

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les travaux du centre bourg sont terminés. Les derniers aménagements, tels que les plateaux rue de Nogent et rue de la Madeleine, les marquages au sol et les panneaux de signalisation, ont été effectués.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le coût total des travaux d'aménagement du centre bourg réalisés par l'entreprise PIGEON TP s'élève à 48 612,31 € TTC.

Les travaux d'entretien de voirie, accomplis pendant les travaux du centre bourg, ont fait l'objet d'une facture complémentaire de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 6 699,17 € TTC.

Bilan travaux de la boulangerie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le bilan des travaux de restauration réalisés à la boulangerie. Il s'élève à un montant total de 28 118, 37 € TTC.

Il ajoute que certaines dépenses interviendront d'ici la fin de l'année :

- la réparation du monte-charge
- l'installation d'un portail et d'une clôture à l'arrière de la boulangerie
- le remplacement d'une fenêtre cassée

Création de l'opération N° 134 pour la restauration de la boulangerie

Décision modificative N° 4/2015

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de créer l'opération « Restauration de la boulangerie » pour les travaux réalisés et à venir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer l'opération N° 134 « Restauration de la boulangerie »
- accepte la décision modificative ci-dessous :

au 2313 – 134 (dépenses d'invest.)	Restauration de la boulangerie	+ 30 000 €
au 023 (dépenses de fonct.)	Virement à la section d'investissement	+ 30 000 €
au 6815 (dépenses de fonct.)	Dotations aux prov. pr risques et charges de fonct.	- 30 000 €
au 021 (recettes d'invest.)	Virement à la section de fonctionnement	+ 30 000 €

Décision modificative N° 5/2015

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal un manque de crédit en dépenses de fonctionnement à l'article 61523, insuffisants lors du budget primitif de 2015. Il propose donc de prélever un complément de crédit inscrit à l'article 022 réservé pour les dépenses imprévues, soit 7 000 € pour mandater la facture relative à l'entretien de voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative ci-dessous :

au 61523 (dépenses de fonct.)	Voies et réseaux	+ 7 000 €
au 022 (dépenses de fonct.)	Dépenses imprévues	- 7 000 €

Décision modificative N° 6/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'un ajustement de crédit au budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative ci-dessous :

au 165 (dépenses d'invest.)	Dépôts et cautionnements reçus	+ 312 €
au 023 (dépenses de fonct.)	Virement à la section d'investissement	+ 312 €
au 6815 (dépenses de fonct.)	Dotations aux prov. pr risques et charges de fonct.	- 312 €
au 021 (recettes d'invest.)	Virement à la section de fonctionnement	+ 312 €

Réfection de la toiture de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission d'appels d'offres, qui s'est réunie le 27 juillet 2015, a retenu pour la réfection de la toiture des logements locatifs de l'ancienne mairie, l'EIRL GUY Raynald, située à Berd'huis, pour son offre d'un montant de 21 987,60 € TTC.

Les travaux devraient commencer le 9 novembre 2015.

Bornes incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que trois bornes incendie doivent être remplacées en 2016. Il précise le coût d'une borne incendie communiqué par le SIAEP de Nocé : 2 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable au remplacement des trois bornes incendie en 2016.

Questions diverses

- Trame verte et bleue : conjointement à l'étude du PLUI commence un travail organisé par le Parc Naturel Régional du Perche sur la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de communes Perche Sud. Huit à dix personnes de la commune participeront au groupe de travail.
- CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) : cette commission a approuvé la fusion des Communautés de communes Perche Sud et Perche Rémalardais. La cartographie est présentée au Conseil.